

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2024

Membres en exercice : 15	
Présents	10
Votants	11
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi 22 novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2024

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

46.2024

Objet : Syndicat Mixte Bellovic, prévision de travaux de voirie communale non communautaire 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°76.2019 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2019 approuvant le transfert de la gestion de la voirie communale d'intérêt non communautaire au Syndicat Mixte Bellovic au 01 janvier 2020 et la modification de ses statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les travaux à réaliser en 2025 sur les voies communales d'intérêt non communautaire à la demande du Syndicat Mixte BELLOVIC,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les voies qui auraient besoin de réfection en 2025 comme suit :

- VC 04 – Gary
- VC 15 – Le Laurent
- VC 13 – Le Rodal
- VC 06 – La Veyssière
- VC 25 – Le Veyrou (haut)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ces travaux feront l'objet d'une estimation de montant ultérieurement et d'un appel à participation en N+1 soit 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie communale d'intérêt non communautaire 2025 tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22/11/2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 22 novembre 2024.

Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 27/11/2024

Date de réception de l'AR: 27/11/2024

019-211900709-2024046D-DE

A G E D I